

CONSULTATION GÉNÉRALE

SUR LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION
AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2008-2010

Mémoire
présenté devant la Commission de la culture

par la Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)



Le 7 septembre 2007

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca

Dépôt légal – 3^e trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-89639-024-3

L'accueil de personnes immigrantes sur le territoire québécois suscite de plus en plus de questionnements. Les enjeux qui y sont reliés sont variés et nécessitent une concertation de l'ensemble des acteurs sociaux. Pour la FTQ, adopter une politique sur la planification de l'immigration, c'est aussi aborder les conceptions qu'on se fait de la société québécoise actuelle et future. Dans le contexte actuel, alors que de nombreuses inquiétudes sont présentes dans les débats publics, les forces vives de la société québécoise ont le devoir d'intervenir pour favoriser une implication de tous dans l'élaboration de ce projet commun qu'est l'immigration.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 500 000 membres. Elle est la centrale syndicale qui est la plus représentative des travailleurs et des travailleuses qui sont employés dans les secteurs public et privé. Bien que peu de données soient disponibles sur le nombre de membres de la FTQ appartenant à la population immigrante, une étude effectuée en 1990 auprès des membres du Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain estimait la proportion de personnes immigrantes à environ 10 %. De plus, la diversité des secteurs économiques représentés par nos syndicats affiliés nous permet de rejoindre un grand nombre de travailleuses et travailleurs immigrants qui vivent différentes situations sur le marché du travail. C'est pourquoi nous avons jugé bon de participer à cette consultation publique qui, bien qu'elle concerne principalement le nombre de personnes immigrantes à admettre durant les prochaines années, touche aussi d'autres aspects intimement liés au nombre de personnes immigrantes admises, tels que l'accueil et l'insertion de ces derniers dans la société québécoise.

Afin de présenter les enjeux rattachés au choix d'un nombre précis de personnes immigrantes à admettre, nous allons en premier lieu aborder l'analyse et les positions du ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC), suivie de la présentation de notre propre analyse et du rôle des principaux acteurs sociaux afin d'assurer que les quotas d'admission des personnes immigrantes ne nuisent pas à l'insertion des nouveaux arrivants dans la société québécoise.

1. Analyse et position du MICC

Selon le MICC, le choix du nombre de personnes immigrantes à admettre est relié à quatre enjeux principaux : démographique, économique, linguistique et finalement l'enjeu de l'ouverture sur le monde. La première préoccupation présente les problèmes que peut soulever la situation démographique de la population québécoise actuelle, c'est-à-dire que le vieillissement de la population, conjugué à un faible taux de natalité peuvent avoir un impact défavorable sur la capacité de la société à soutenir sa population vieillissante et sur le poids démographique du Québec dans le contexte canadien. Le deuxième enjeu est intimement lié au premier, puisque le manque de main-d'œuvre dû aux nombreux départs à la retraite peut nuire au développement économique de la province. Quant à la préoccupation linguistique, elle présente l'importance du français dans le contexte québécois et les impacts que l'immigration peut avoir

sur la langue officielle puisque le nombre de nouveaux arrivants qui ne parlent pas le français a augmenté au cours des dernières années, même si la proportion de personnes immigrantes qui connaissent le français est de 58 %. Le dernier enjeu de l'ouverture sur le monde souligne l'importance des rapports internationaux, que les personnes immigrantes peuvent favoriser par les liens qu'ils gardent avec leur pays d'origine et leur habileté à parler plusieurs langues.

En plus de ces enjeux, le MICC a identifié cinq défis que le gouvernement doit relever afin de répondre aux besoins d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes :

- I. l'intégration au marché du travail qui, malgré des conjonctures favorables, peut être difficile pour les nouveaux arrivants;
- II. la francisation, que le MICC propose de favoriser en promouvant l'apprentissage du français à l'étranger, les services de francisation et l'usage du français afin d'assurer la pérennité de la langue française au Québec;
- III. la régionalisation des personnes immigrantes puisque près de la moitié des emplois qui seront disponibles se situent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal;
- IV. le quatrième défi concerne le maintien du consensus social de la population envers la présence des immigrants;
- V. le dernier défi qu'aborde le MICC concerne les capacités organisationnelles, qui seront plus sollicitées avec une augmentation de l'immigration.

Finalement, le MICC propose cinq scénarios possibles concernant la planification de l'immigration :

- I. une diminution du nombre de personnes immigrantes admis pour que les admissions soient au nombre de 40 000 en 2010;
- II. une stabilisation des admissions actuelles, c'est-à-dire 46 000 admissions en 2010;
- III. une légère croissance, qui augmenterait le nombre d'admissions à 50 000 en 2010;
- IV. une croissance modérée des admissions, qui augmenterait ces dernières à 55 000 en 2010;
- V. une croissance élevée, pour un total de 60 000 admissions en 2010.

2. Notre analyse

2.1. Pour une véritable insertion

De manière générale, la FTQ n'est pas en désaccord avec les enjeux établis par le MICC et qui peuvent être résolus en partie avec l'apport des personnes immigrantes. Cependant, nous croyons que la résolution des problèmes de main-d'œuvre et du vieillissement de la population nécessite plus qu'un simple choix du nombre de personnes immigrantes que le Québec devrait accueillir. Des liens importants existent entre chacun des points soulevés, qui sont pourtant peu présentés dans le document. Les préoccupations démographiques et économiques identifiées par le MICC sont des problèmes d'envergure que l'immigration à elle seule ne peut résoudre. En effet, des problèmes comme le dépeuplement des régions et le manque de main-d'œuvre ne sauraient être solutionnés par les seuls apports migratoires. De plus, les besoins en main-d'œuvre soulevés par le MICC ne peuvent pas être résolus sans s'assurer d'une intégration réussie des personnes immigrantes sur le marché du travail. Cette intégration est par ailleurs souvent dépendante de la connaissance du français, de la reconnaissance des acquis et des compétences, de l'ouverture des employeurs et de la disponibilité des ressources en région. Une vue d'ensemble est par conséquent nécessaire afin de comprendre les répercussions de l'immigration et les mesures qui devront être envisagées afin d'assurer une intégration des personnes immigrantes dans la société.

Pourtant, les mesures présentées par le MICC dans son document de consultation ne mentionnent en aucun moment les ressources qui devront être disponibles et les capacités actuelles du gouvernement à assurer l'investissement nécessaire selon le choix d'un scénario en particulier. D'autant plus que la promotion des services de francisation et l'augmentation de la mobilité des personnes immigrantes vont accroître les demandes envers les services d'accueil et d'intégration, qui doivent être financés adéquatement, sinon les mesures mises en oeuvre par le gouvernement verront leur utilité décroître. C'est de volonté politique qu'il est question ici. La planification de l'immigration doit absolument être liée à une prévision détaillée des besoins en ressources d'accueil et d'intégration, sans quoi le choix d'un nombre de personnes immigrantes à accueillir démontre une irresponsabilité inquiétante de la part du gouvernement.

L'immigration est un projet de société qui touche un ensemble d'aspects de la vie civile et qui demande une concertation de tous les acteurs sociaux. La spécificité du fait français au Québec, les habiletés linguistiques nécessaires sur le marché du travail, la reconnaissance des compétences et des acquis, sans compter les dispositions de la société d'accueil, sont autant de facteurs importants pour l'intégration des nouveaux arrivants.

2.2 L'importance de la langue

Le fait français au Québec est incontestablement l'une des particularités culturelles qui est primordiale dans la compréhension du processus d'insertion des personnes immigrantes. D'une part, la politique actuelle sur l'immigration favorise les individus qui connaissent le français (58 % des nouvelles personnes immigrantes qui arrivent au Québec connaissent le français), mais la sélection des immigrants favorise également ceux qui parlent l'anglais (53 % des nouvelles personnes immigrantes qui arrivent au Québec connaissent l'anglais)¹. D'autre part, l'augmentation du nombre de personnes immigrantes admis a également fait accroître le nombre de ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais sur le territoire québécois, ce qui augmente les besoins associés à la francisation.

Bien que la connaissance du français ou de l'anglais facilite l'arrivée au Québec, les personnes immigrantes ne connaissent pas nécessairement le contexte sociohistorique, non plus que les normes, les valeurs et les codes culturels de la société. Le contexte linguistique du Québec peut alors engendrer des obstacles imprévus à l'intégration.

Tout d'abord, différents niveaux de connaissance de la langue française sont exigés selon les professions et les cours offerts par le gouvernement ne répondent pas toujours aux besoins de ceux qui doivent maîtriser parfaitement le français pour accéder aux postes offerts dans leur domaine. De plus, les exigences de bilinguisme dans un nombre grandissant de professions constituent un obstacle majeur pour plusieurs personnes immigrantes qui n'avaient pas été prévenues de ces normes.

Enfin, le manque d'affirmation politique envers l'importance de la langue française au Québec augmente l'incertitude des personnes immigrantes en ce qui concerne l'adoption de la langue commune. Ces dernières doivent alors assumer les contradictions présentes dans les discours gouvernementaux dans le processus déjà difficile qu'est leur intégration à la société québécoise.

Chez les allophones, la méconnaissance de la langue officielle devient une barrière difficile à surmonter. Alors que les enfants apprennent rapidement le français dans le milieu scolaire, les parents sont laissés pratiquement sans ressources s'ils n'ont pas pu accéder aux cours de francisation dans les délais prescrits. En fait, dans bien des cas, c'est l'enfant qui sert de traducteur pour le parent. Il est donc primordial que l'on rende leur autonomie aux parents, que les cours de français soient plus faciles d'accès et qu'ils demeurent disponibles pour les personnes immigrantes même après plusieurs années d'établissement au Québec.

¹ Le total excède 100 % puisque 34 % des nouveaux immigrants parlent le français et l'anglais. Données du MICC.

En somme, la connaissance du français est une porte d'entrée privilégiée à la société québécoise qui doit être valorisée et rendue disponible pour tous. En ce sens, le MICC doit s'assurer que les ressources sont présentes afin de répondre aux besoins de francisation, ce qui, dans les dernières années, s'est révélé problématique puisqu'en 2004, plus de 50% des ressources disponibles pour les programmes de francisation ont été coupées². La possibilité de travailler en français demeure un facteur déterminant pour l'adoption du français comme langue d'usage par les personnes immigrantes. À cet égard, il est impératif que le gouvernement rappelle aux employeurs leurs rôles et leurs responsabilités dans la francisation des milieux de travail.

Un portrait de la langue française

Des données récentes rendent un portrait moins positif de l'état de la langue française au Québec que celui est présenté par le gouvernement.

En effet, les taux de vitalité³ des langues française et anglaise calculés par l'Office québécois de la langue française démontrent que proportionnellement à leur population respective, la population qui utilise l'anglais comme langue d'usage se renouvelle plus rapidement, avec un taux de vitalité de la langue anglaise de 1,263 en 2001. La population qui utilise le français comme langue d'usage se renouvelle moins rapidement avec un taux de vitalité de 1,020 en 2001.⁴

De même, la connaissance du français ne semble plus être un facteur suffisant pour accéder à des emplois plus rémunérateurs. Tout d'abord, une étude de Statistique Canada démontre qu'au Québec, une très bonne maîtrise du français n'est pas un facteur significatif dans l'augmentation du salaire horaire chez les personnes immigrantes, alors que chez les personnes immigrantes qui connaissent très bien l'anglais, le salaire horaire est généralement plus élevé. « ... les personnes immigrantes qui parlaient très bien français devaient également très bien parler anglais pour que leurs gains soient significativement plus élevés. »⁵ Ainsi, les personnes immigrantes ne parlant que le français se retrouvent à être défavorisés par rapport aux personnes immigrantes qui parlent seulement l'anglais, de même que par rapport aux personnes immigrantes qui parlent l'anglais et le français.⁶

² Beaulieu, M. « Couper dans la francisation c'est diviser », *l'aut journal sur le web*, mai 2004, <http://archives.lautjournal.info/autjourarchives.asp?article=1,938&noj=229>, consulté le 7 septembre 2007

³ « L'indice se calcule en divisant, pour chaque langue, le nombre de ses locuteurs selon la langue d'usage par celui de ses locuteurs selon la langue maternelle. Un quotient supérieur, égal ou inférieur à 1 signale une vitalité élevée, moyenne ou faible. [...] L'indice de vitalité permet d'apprécier l'écart entre la vitalité du français et de l'anglais en regard de ce que seraient leurs gains en matière de persistance et d'attraction si les deux langues étaient à vitalité égale [...] Dans ce cas, l'indice de vitalité serait égal à 1,043 tant pour le français que pour l'anglais. » Office québécois de la langue française, 2005, *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, p. 66

⁴ Ibid. p. 69

⁵ Statistique Canada, *Connaissance des langues officielles chez les nouveaux immigrants : à quel point est-ce important sur le marché du travail?*, 2005, p. 46

⁶ Ibid. p. 47

La langue de travail est également un facteur important dans l'adoption d'une langue d'usage chez les nouveaux arrivants. En effet, une étude produite avec les données du recensement de 2001 démontre que c'est seulement lorsque les milieux de travail sont francophones que les personnes immigrantes ont tendance à adopter le français comme langue de communication quotidienne à 69,1 %, alors que dans les milieux de travail bilingues, les personnes immigrantes adoptent à 63,1 % l'anglais comme langue de communication. Dans les milieux de travail anglophones, ce taux grimpe à 88,4 %.⁷

Par conséquent, malgré une certaine stabilité de la population du Québec qui utilise le français dans le cadre familial (83,1 % de la population québécoise en 2001, contre 83 % en 1991)⁸, des données plus poussées démontrent une tendance qui, à long terme, favorise l'anglais.

2.3 L'insertion socioprofessionnelle

En ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle des personnes immigrantes, plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Tout d'abord, les changements rapides du marché du travail et le temps nécessaire au processus d'immigration rendent difficile la coordination entre la sélection des personnes immigrantes et les prévisions que le gouvernement effectue concernant les besoins de main-d'œuvre. Bien que la grille de sélection des personnes immigrantes soit utile à plusieurs niveaux, il est important de reconnaître ses limites et de développer d'autres outils pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail.

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est également un facteur important pour les nouveaux arrivants qui veulent continuer de travailler dans leur profession. Bien que le gouvernement ait entrepris des ententes avec les ordres qui régissent certaines professions afin de faciliter le processus, la RAC est toujours un processus ardu et souvent coûteux dans la plupart des ordres professionnels. Le résultat des ententes semble par ailleurs souvent se réduire à la publication (sur Internet ou sur version papier) des processus inhérents à la reconnaissance, alors qu'une réflexion sur la pertinence des critères exigés et sur la présence de biens culturels éventuellement discriminatoires serait grandement souhaitable.

Pour beaucoup de personnes immigrantes, la reconnaissance des acquis et des compétences signifie une réappropriation de leur identité professionnelle. Dans la mesure où les professions ne sont pas régies par des ordres professionnels à adhésion obligatoire et que les personnes immigrantes peuvent accéder à des

⁷ Pagé, M. « La francisation des immigrants au Québec en 2005 et après », dans Stefanescu, A. et Georgeault, P. (dir), *Le français au Québec, les nouveaux défis*, Éd. Fides, 2005, p. 196

⁸ Office québécois de la langue française, 2005, *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, p. 15

postes reliés à leurs profession dès qu'ils démontrent leurs compétences aux employeurs, la reconnaissance des acquis et des compétences devrait être formelle. D'ailleurs, des programmes de stage en emploi ont déjà permis à plusieurs personnes immigrantes de démontrer leurs compétences et de les faire embaucher dans des postes qui correspondent à leur niveau de formation.

Le carrefour BLE (Bio Local Emploi): un exemple à suivre⁹.

Spécialisé dans l'insertion des personnes immigrantes travaillant dans le domaine de l'agro-alimentaire et de l'environnement, le carrefour BLE est un organisme à but non lucratif qui mise sur une approche d'intégration globale afin de favoriser l'insertion en emploi et la régionalisation. Avec des taux de placement et de poursuite des études d'environ 80 %, la formation *Agripez-vous* offerte par cet organisme est exemplaire. En combinant une formation théorique sur les spécificités du travail dans l'industrie de l'agro-alimentaire et de l'environnement au Québec à des stages en emploi, les personnes immigrantes profitent d'une mise à niveau complète et rapide (20 semaines) tout en découvrant les régions du Québec, sa culture et son histoire.

La participation des employeurs est par conséquent primordiale afin de favoriser une intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes. Les demandes d'expérience canadienne ou québécoise sur le marché du travail limitent les possibilités d'embauche des nouveaux arrivants dont les expériences de travail dans leur pays d'origine sont souvent non reconnues. De plus, des critères discriminatoires autant à l'embauche que dans les processus de promotion sont encore présents. Certaines données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) de Statistique Canada sont en effet inquiétantes. Chez les personnes immigrantes arrivées au Québec en 2001, seulement 65 % d'entre eux avaient réussi à obtenir un emploi dans les deux premières années de leur arrivée, alors que cette proportion est de 80 % pour le reste du Canada. De plus, c'est également au Québec que l'écart entre le taux d'emploi provincial et le taux d'emploi chez les personnes immigrantes était le plus grand.¹⁰ Il faut donc conscientiser les employeurs aux bénéfices de l'immigration et à l'importance de l'ouverture dont ils doivent faire preuve pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

Enfin, pour beaucoup de personnes immigrantes, la piètre qualité des emplois qu'elles réussissent à dénicher peut être un obstacle majeur à l'intégration. Les difficultés que les personnes immigrantes rencontrent et particulièrement celles de minorités visibles les limitent souvent à des emplois non spécialisés. La méconnaissance des normes qui régissent le marché du travail les empêche

⁹ Pour de plus amples renseignements, voir : <http://www.carrefourble.qc.ca/>

¹⁰ Statistique Canada, Enquête longitudinales auprès des immigrants du Canada : perspective régionales des expériences sur le marché du travail, Ministère de l'industrie, 2006, p. 6

dans bien des cas de connaître et de faire reconnaître leurs droits. Combinée à une ignorance du rôle des syndicats dans le contexte québécois, ces facteurs peuvent contribuer à une exploitation et à une mise à l'écart des personnes immigrantes.

À cet égard, les agences de placement posent un problème majeur pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Bien que les services offerts par plusieurs agences peuvent être utiles, par exemple, des services de transport jusqu'au lieu de travail, les spécificités du contrat qui lie le travailleur ou la travailleuse à l'agence et qui, dans bien des cas, l'empêchent d'accepter un poste permanent dans l'entreprise où la personne travaille, deviennent des obstacles à une insertion durable sur le marché du travail. Et cela sans compter les vides juridiques qui existent autour de cette forme de sous-traitance, qui empêche les travailleurs et les travailleuses de savoir qui, de l'entreprise ou de l'agence de placement, est responsable du respect de ses droits¹¹. Ajoutons à cela une méconnaissance du français et de l'anglais, et l'on se retrouve dans une situation inquiétante. D'où l'importance de publiciser dans plusieurs langues les droits et les normes liés au travail ainsi que les recours possibles, ceci afin d'assurer à l'ensemble des travailleurs et travailleuses un minimum de protection.

En somme, les personnes immigrantes sont confrontées aux mêmes difficultés que l'ensemble des travailleuses et des travailleurs québécois et dans le contexte d'une précarisation du travail, une révision des normes du travail doit être effectuée afin d'assurer le respect des droits de tous.

En ce qui concerne la régionalisation, les employeurs peuvent favoriser la mobilité des personnes immigrantes en offrant des emplois dans les régions du Québec. Toutefois, les travailleurs immigrants et les travailleuses immigrantes qui trouvent un emploi en région font souvent face à d'autres obstacles, notamment en ce qui concerne l'intégration de la conjointe ou du conjoint sur le marché du travail en région. Et cela d'autant plus que les postes offerts en région ne sont pas toujours compatibles avec la formation de la majorité des personnes immigrantes, ces dernières étant pour la plupart hautement scolarisées. C'était le cas de 62,6 % des personnes immigrantes en 2006¹². Enfin, l'accès aux ressources d'accueil et d'intégration que sont les cours de francisation et les classes d'accueil pour les enfants peut être plus limité en région. L'absence de transport en commun, de logement, de centres culturels et religieux peuvent également décourager les personnes immigrantes. En fait, la régionalisation est loin d'être seulement un problème de disponibilité de la main-d'œuvre mais elle comprend un ensemble de facteurs qui sont liés à l'intégration des familles dans leur ensemble. Il faut considérer aussi qu'il s'agit pour plusieurs d'une deuxième migration, avec toutes les incertitudes que cela comporte. Les dispositions de

¹¹ Pour plus de précision voir le rapport Bernier, http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/travail_non_traditionnel/Bernier2003/RapportFinal.html

¹² Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, *rapport annuel de gestion 2006-2007*, Gouvernement du Québec, 2007, p.11

l'ensemble de la population à cet égard sont déterminantes dans la réussite de ce projet, et une meilleure compréhension des réalités immigrantes doit être encouragée.

3. Le rôle des principaux acteurs sociaux

3.1. L'administration publique

Si l'on adopte une vision englobante, plusieurs niveaux de l'administration publique sont interpellés lorsqu'il est question de l'insertion sociale des personnes immigrantes. Le MICC est ainsi d'abord un chef d'orchestre et l'on ne saurait lui imputer toutes les responsabilités. La FTQ n'est toutefois pas convaincue que ce rôle de coordination est bien mis en œuvre. Les champs du travail, de l'enseignement, de l'emploi, pour ne mentionner que ceux-là, sont concernés, sans parler des administrations municipales et supra municipales. Les problèmes les plus criants nous semblent renvoyer au manque de cours de francisation, à l'absence de familiarisation avec la société québécoise (sauf quelques programmes spécifiques) dans sa dimension sociohistorique, de même que le manque de ressources pour aider les personnes immigrantes peu qualifiées à s'extraire des ghettos d'emploi sans avenir et soutenir les personnes immigrantes qualifiées dans leur quête de reconnaissance des acquis et des compétences. Nous remarquons également que les budgets accordés au MICC (et anciennement au MRCI) ne sont pas en équation avec le nombre de personnes immigrantes que, d'année en année, le Québec souhaite recevoir.

3.2. Les organismes communautaires

Ce qui frappe l'observateur, c'est que le champ de l'immigration a suscité la création d'un nombre extrêmement important de groupes communautaires (près de deux cents). Ils s'occupent de communautés ethnoculturelles spécifiques, de défense des droits, des problèmes spécifiques aux femmes... toutes activités complémentaires à celles de l'administration publique. Ces groupes ont développé des expertises particulières qui se trouvent par ailleurs menacées par les aléas relatifs aux demandes de subventions. D'une part, les programmes subventionnaires semblent, aux yeux de plusieurs, de plus en plus dirigistes et conçus en fonction des objectifs propres à chaque ministère (ce qui va contre une vision englobante de l'accueil des personnes immigrantes) et, d'autre part, les groupes se retrouvent dans une situation de compétition les uns avec les autres. Cette situation nous semble peu propice à une saine coordination des efforts des instances gouvernementales et des organismes, non plus qu'à une coordination du travail des différents groupes.

À l'évidence, la société québécoise ne saurait se passer du travail des groupes communautaires, qui ont une prise directe sur les clientèles immigrantes. Cependant, il serait souhaitable que dans ce domaine également il y ait une meilleure coordination et cette coordination doit incontestablement être le fait des pouvoirs publics. De même, les modes de financement des groupes devraient permettre une meilleure stabilité, des projets à plus long terme et faire en sorte

qu'une partie importante du temps de travail des organismes ne soit pas consacrée à faire des demandes de financement.

3.3. Le monde du travail

Le monde du travail est un lieu de socialisation primordial, l'équivalent de ce qu'est l'école pour les enfants. L'intégration dans un milieu de travail suppose l'apprentissage de codes sociaux, des échanges entre pairs, le cas échéant une participation à la vie syndicale. Le monde du travail est aussi, pour les personnes immigrantes économiques, un tremplin, une passerelle pour une amélioration de leurs conditions de vie d'origine et d'arrivée. Cela étant dit, il faut distinguer les diverses catégories de personnes immigrantes, selon qu'elles sont ou non qualifiées, selon qu'ils connaissent ou non le français.

À la FTQ, nous sommes mal à l'aise face à ce qui est presque devenu un leitmotiv, soit que le Québec a besoin des personnes immigrantes car elles assument des fonctions que les Québécois refusent. C'est en ces termes que l'on parle fréquemment du programme relatif aux travailleurs et travailleuses dits saisonniers. L'insertion des personnes immigrantes relève plutôt de la fabulation si elle passe par la création de ghettos d'emplois, des emplois dans lesquels souvent il n'est pas nécessaire de parler plus que quelques mots de français (ou d'anglais). Ce n'est pas ainsi que nous concevons l'insertion des personnes immigrantes. De même, nous sommes gênés d'entendre des personnes immigrantes qualifiées nous raconter toutes les fausses promesses qu'on leur a faites et le désenchantement qui suit la découverte que, non seulement leurs diplômes et compétences ne sont pas reconnus, mais que plus encore la langue anglaise leur est présentée comme indispensable en tant que travailleuses et travailleurs qualifiés. L'insertion dans le monde du travail nous semble, à la FTQ, le passage essentiel à une insertion sociale. À cet égard, les responsabilités sont partagées.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de briser les « faux messages » transmis aux futures personnes immigrantes en puissance, de contrer la constitution de ghettos d'emplois sous-qualifiés et de favoriser l'insertion harmonieuse des personnes immigrantes qualifiées. Les organismes communautaires peuvent jouer un rôle-clé dans l'insertion sociale. Les employeurs devraient, pour leur part, être sensibilisés à l'importance de mettre en place des conditions favorisant l'insertion sociale des personnes immigrantes, notamment par des cours de français en milieu de travail, et cela, même pour des emplois qui exigent peu de compétences linguistiques.

**Les cours de français en milieu de travail :
des répercussions qui dépassent l'emploi**

La section locale 800 de l'Union des employés et employées de service (UES-800) travaille depuis plus de 10 ans à la satisfaction des besoins particuliers de ses membres, qui sont majoritairement issus de la population immigrante. Avec l'adoption d'un programme de cours de français en milieu de travail, ces travailleurs et ces travailleuses du secteur de l'entretien ménager ont pu acquérir, non seulement une langue de travail, mais une langue qui leur permet de s'ouvrir sur le monde.

« C'est une bonne expérience pour moi [les cours de français]. Mes enfants me disent que j'ai beaucoup progressé. Je parle français à ma future belle-fille. Je suis devenue autonome, mes enfants ne m'accompagnent plus. Au travail, je parle français avec mes collègues et j'ai demandé à mon superviseur de changer mon horaire. »

Melvi

Les organisations syndicales ont également des responsabilités et à la FTQ, nous croyons que nous pouvons « faire mieux ». La rédaction de ce mémoire nous a amenés à songer à de nouvelles pistes pour rejoindre les travailleuses et les travailleurs immigrants. Ainsi, nos réseaux de délégués sociaux pourraient être pris comme modèle et mis à profit pour favoriser l'insertion sociale des personnes immigrantes.

Les mesures à mettre en oeuvre

Afin d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants et de relever les défis qui sont posés à la société québécoise, la FTQ recommande les mesures suivantes :

- Que le scénario prévoyant une légère croissance de l'immigration soit mis de l'avant mais qu'il soit accompagné d'un plan détaillé des ressources nécessaires à l'intégration des personnes immigrantes et qu'il soit déposé par le MICC *avant* l'adoption du plan triennal sur l'immigration. Dans la mesure où le gouvernement démontre sa capacité à assurer les ressources nécessaires à l'intégration des personnes immigrantes, la FTQ appuierait une augmentation de l'immigration.
- Que les subventions accordées aux organismes à but non lucratif et aux syndicats qui interviennent dans le domaine de l'intégration des personnes immigrantes soient augmentées en fonction des besoins d'intégration.
- Que le gouvernement favorise une meilleure concertation et une meilleure collaboration entre les différents acteurs sociaux que sont les organismes gouvernementaux, les organismes communautaires et les syndicats.
- Que des mesures incitatives favorisant l'organisation de cours de français pendant les heures de travail soient mises en place à l'intention des personnes immigrantes ne connaissant pas la langue française et ce, en collaboration avec les syndicats impliqués.
- Que le gouvernement rappelle aux entreprises leur obligation de maintenir et d'améliorer la francisation dans les milieux de travail.
- Que l'ensemble des cours de français offerts aux personnes immigrantes par les instances gouvernementales comporte un volet qui présente le contexte sociohistorique du Québec.
- Que le gouvernement réaffirme le français comme langue du travail et comme outil d'intégration harmonieuse des diverses communautés culturelles.
- Que des campagnes d'information soient mises de l'avant afin de sensibiliser la population, et tout particulièrement les employeurs, aux réalités des immigrants et des immigrantes.

Bibliographie

Conseil interprofessionnel du Québec, *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec*, 10 février 2006, 18 p.

Lévesque, K., « Les immigrants, les grands perdants », *Le Devoir*, 31 mars 2004, p. A3

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *L'état des relations interculturelles en milieu de travail au Québec. Faits saillants*, Gouvernement du Québec, 2006, 6 p.

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, *Projets visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés mis en œuvre par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et ses partenaires*, Gouvernement du Québec, 2007, 9 p.

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, Gouvernement du Québec, 2007, 94 p.

Office québécois de la langue française, *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, Gouvernement du Québec, 2005, 101 p.

Pagé, M. « La francisation des immigrants au Québec en 2005 et après », dans A. Stefanescu, et P. Georgeault, (dir), *Le français au Québec, les nouveaux défis*, Éd. Fides, 2005, p. 191-231

Statistique Canada, *Connaissance des langues officielles chez les nouveaux immigrants : à quel point est-ce important sur le marché du travail?*, Ministère de l'industrie, 2007, 91 p.

Statistique Canada, *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : perspectives régionales des expériences sur le marché du travail*, Ministère de l'industrie, 2006, 44 p.